

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception 21/08/2013

Dossier complet le 21/08/2013.

N° d'enregistrement F05213 P0093

1. Intitulé du projet

Dessouchage de la peupleraie de la Roche Ballue à Bouguenais (44)

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

RTE - Réseau de Transport d'Electricité

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

Karine LAU-BEGUE, chef de projets

RCS / SIRET

4 4 4 6 1 9 2 5 8 0 1 5 3 4

Forme jundique Société Anonyme

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| Nº de rubrique et sous rubrique | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique |
|---------------------------------|----------------------------------------------------------------------------|
| 51 | Défrichements soumis à autorisation au titre de |
| | l'article L.341-3 du code forestier et portant |
| | sur une superficie totale, même fragmentée, |
| | inférieure à 25 hectares. |
| | La superficie concernée par le défrichement est |
| | de 2.35 hectares. |

4. Caractéristiques générales du projet

Dolvent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le projet consiste à réaliser l'abattage et le dessouchage des peupliers présents au droit d'une partie de la parcelle ABO3, sur le territoire de la commune de Bouguenais, au droit du lieu-dit "La Roche Ballue".

4.2 Objectifs du projet

L'objectif principal du projet consiste à redonner à la partie de parcelle concernée des fonctionnalités "zones humides" intéressantes.

Cette renaturation / restauration de fonctionnalités intervient dans le cadre des mesures compensatoires à l'extension du poste électrique de BRAINS qui génère la destruction de zones humides (selon le seul critère pédologique).

Une partie des trous liés au dessouchage sera comblée pour permettre une mise en pâture du site; le mode d'exploitation sera compatible avec les objectifs "zones humides" et la localisation du site à l'intérieur du site Natura 2000 de L'Estuaire de la Loire.

L'autre partie des trous ne sera pas comblée afin de constituer des zones d'accueil et de vie pour les amphibiens notamment.

4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase de réalisation

La réalisation du projet va consister à réaliser les étapes suivantes:

- Abattage des peupliers présents au droit de la partie de parcelle mentionnée précédemment. A noter que les deux rangées de peupliers qui longent l'étier qui constitue la limite sud de la parcelle seront préservées pour éviter tout impact sur la stabilité des berges.
- Débardage / débusquage des peupliers ayant été abattus. Cette phase comprend l'évacuation de l'ensemble du bois y compris les rémanents.
- Dessouchage des peupliers et évacuation des souches à l'extérieur du site pour éviter leur transfert vers la Loire en cas de crue ou de fort coefficient de marée (remarque qui s'applique à l'évacuation des bois et des rémanents).
- Comblement d'une partie des trous de souche pour remise en pâture.

4.3.2 dans so phase d'exploitation

Une fois réalisés les travaux décrits précédemment:

- La partie de la zone humide restaurée, destinée à la remise en pâture, sera confiée en exploitation à un agriculteur.
- La partie de zone humide restaurée et au droit de laquelle les trous de souche n'auront pas été comblés sera physiquement délimitée afin d'être différenciée de la zone précédente.

La partie de parcelle concernée par le retrait des peupliers constituera une extension de la réserve ornithologique de La Mandine.

Une convention, d'une durée de 5 ans, renouvelable, sera signée entre l'exploitant agricole, la mairie de Bouguenais, l'association Bretagne Vivante et RTE pour fixer les modalités d'entretien et de gestion de la zone. Elle sera, à terme, rétrocédée à la commune de Bouguenais.

Le suivi et la gestion de la réserve ornithologique ainsi étendue seront confiés à Bretagne Vivante, sous la maîtrise d'ouvrage de la commune de Bouguenais.

| 4.4.1 A quelle(s) procéclure(s) administration de l'autorité administration dossier(s) d'autorisation(s). | | a-t-il été ou sera-t-il soumis ? natière d'environnement devra être jointe au(x) |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|
| | s le programme des m | mesures compensatoires à la |
| destruction de zones hu | mides (selon le seul | critère pédologique)liée à |
| l'extension du poste él | ectrique de BRAINS. | |
| | | |
| 4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure | e d'autorisation ce formulaire est | rempli |
| Autorisation de défric | hement | |
| 4.5 Dimensions et caractéristiques du pro | ojet et superficie globale (assiette) d | de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées |
| Grandeu | rs caractéristiques | Valeur |
| Superficie de la partie | de parcelle AB03 co | oncernée 3 ha 00 a 00 ca |
| Superficie défrichée | | 2 ha 35 a 00 ca |
| Superficie de zone humi | de renaturée / resta | urée 3 ha 00 a 00 ca |
| | | |
| | | |
| | | |
| 4.4 Localisation du projet | | |
| Adresse et commune(s) d'implantation | Coordonnées géographiques | Long. 1 ° 39' 58' 0 Lat. 47 ° 11 ' 24 " N |
| La Roche Ballue | Pour les rubriques 5° a), 6° b) el | f d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°; 41° et 42°: |
| Bouguenais (44) | Point de départ | Long ° ' " Lat ° ' " |
| | Point d'arrivée : | Long ° ' " Lat ° ' " |
| | Communes traversées | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| 4.7 S'agit-II d'une modification/extensio | | age existant? Oui Non |
| | | |
| 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet o | uvrage a-t-il fait l'objet d'une étu | ide d'Impact? Oui Non |
| 4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été au | rtorisé ? | |
| 4.8 Le projet s'inscrit-II dans un program | rme de travaux ? | Oul Non X |
| Si oui, de quels projets se compose la | programme ? | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

| Quel est l'usage actuel des s | ols sur l | le lieu d | de votre projet ? |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|-----------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| La parcelle conce | rnée | par | le projet est, en l'état actuel, occupée par |
| une peupleraie. U | ne pa | artie | e de la parcelle AB03 est occupée par une |
| | _ | | ale ; l'absence de peupliers à l'aplomb de cette |
| | _ | | ique par la présence d'une ligne électrique |
| aérienne. | | | -4 |
| acricine. | | | |
| concemés) réglementant l'or | ccupat | ion de | toanisme (ensemble des documents d'urbanisme oui x Non |
| | La pa | arce: | lle concernée par le projet est située à |
| Si oui, intitulé et date d'approbation : | l'in | téri | eur de la zone NNs (zone naturelle à forte |
| Précisez le ou les | sens | ibil: | ité écologique), au sens du Plan Local |
| règlements applicables à | d'Url | bani | sme de la commune de Bouguenais, en vigueur |
| la zone du projet | depu | is le | e 24/07/2013 |
| | | | ,, |
| | | | |
| | | | |
| | ou les | docun | nents ont-ils tait l'objet d'une évaluation Oui Non |
| environnementale? | | | |
| 5.2 Enjeux environnementaux Complétez le tobleau sulvan | | | d'implantation envisagée à yens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet |
| http://www.developpement | | | |
| | | | |
| | | | |
| Le projet se situe-1-8 ; | Out | Non | Lequel/Laquelle ? |
| dans une zone naturelle | | Non | ZNIEFF type 1 (2ème génération)10010009 |
| dans une zone naturelle d'intérêt écologique, | | Non | ZNIEFF type 1 (2ème génération)10010009 Prairies de Saint-Jean-de-Boiseau à Bouguenais |
| dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de | iX. | Non | ZNIEFF type 1 (2ème génération)10010009 |
| dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de | X | | ZNIEFF type 1 (2ème génération)10010009 Prairies de Saint-Jean-de-Boiseau à Bouguenais |
| dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou | X | | ZNIEFF type 1 (2ème génération)10010009 Prairies de Saint-Jean-de-Boiseau à Bouguenais ZNIEFF type 2 (2ème génération) 10010000 Vallée |
| dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de | X | | ZNIEFF type 1 (2ème génération)10010009 Prairies de Saint-Jean-de-Boiseau à Bouguenais ZNIEFF type 2 (2ème génération) 10010000 Vallée |
| dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de | X | | ZNIEFF type 1 (2ème génération)10010009 Prairies de Saint-Jean-de-Boiseau à Bouguenais ZNIEFF type 2 (2ème génération) 10010000 Vallée |
| dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ? | X | | ZNIEFF type 1 (2ème génération)10010009 Prairies de Saint-Jean-de-Boiseau à Bouguenais ZNIEFF type 2 (2ème génération) 10010000 Vallée |
| dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de | X | | ZNIEFF type 1 (2ème génération)10010009 Prairies de Saint-Jean-de-Boiseau à Bouguenais ZNIEFF type 2 (2ème génération) 10010000 Vallée |
| dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ? | X | | ZNIEFF type 1 (2ème génération)10010009 Prairies de Saint-Jean-de-Boiseau à Bouguenais ZNIEFF type 2 (2ème génération) 10010000 Vallée |
| dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ? | X | | ZNIEFF type 1 (2ème génération)10010009 Prairies de Saint-Jean-de-Boiseau à Bouguenais ZNIEFF type 2 (2ème génération) 10010000 Vallée |
| dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ? | X | | ZNIEFF type 1 (2ème génération)10010009 Prairies de Saint-Jean-de-Boiseau à Bouguenais ZNIEFF type 2 (2ème génération) 10010000 Vallée |
| dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type 1 ou 11 (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ? en zone de montagne ? | x | □ X | ZNIEFF type 1 (2ème génération)10010009 Prairies de Saint-Jean-de-Boiseau à Bouguenais ZNIEFF type 2 (2ème génération) 10010000 Vallée |
| dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ? | x | | ZNIEFF type 1 (2ème génération)10010009 Prairies de Saint-Jean-de-Boiseau à Bouguenais ZNIEFF type 2 (2ème génération) 10010000 Vallée |
| dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ? en zone de montagne ? | x | □ X | ZNIEFF type 1 (2ème génération)10010009 Prairies de Saint-Jean-de-Boiseau à Bouguenais ZNIEFF type 2 (2ème génération) 10010000 Vallée |
| dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ? en zone de montagne ? | x | □ X | ZNIEFF type 1 (2ème génération)10010009 Prairies de Saint-Jean-de-Boiseau à Bouguenais ZNIEFF type 2 (2ème génération) 10010000 Vallée |
| dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type 1 ou 11 (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ? en zone de montagne ? sur le territoire d'une commune littorale ? | x | □ X | ZNIEFF type 1 (2ème génération)10010009 Prairies de Saint-Jean-de-Boiseau à Bouguenais ZNIEFF type 2 (2ème génération) 10010000 Vallée |
| dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ? en zone de montagne ? sur le territoire d'une commune littorale ? dans un parc national, un | x | □ X | ZNIEFF type 1 (2ème génération)10010009 Prairies de Saint-Jean-de-Boiseau à Bouguenais ZNIEFF type 2 (2ème génération) 10010000 Vallée |
| dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope? en zone de montagne? sur le territoire d'une commune littorale? dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale | x | □ X | ZNIEFF type 1 (2ème génération)10010009 Prairies de Saint-Jean-de-Boiseau à Bouguenais ZNIEFF type 2 (2ème génération) 10010000 Vallée |
| dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope? en zone de montagne? sur le territoire d'une commune littorale? dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc | x | X | ZNIEFF type 1 (2ème génération)10010009 Prairies de Saint-Jean-de-Boiseau à Bouguenais ZNIEFF type 2 (2ème génération) 10010000 Vallée |
| dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope? en zone de montagne? sur le territoire d'une commune littorale? dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale | x | X | ZNIEFF type 1 (2ème génération)10010009 Prairies de Saint-Jean-de-Boiseau à Bouguenais ZNIEFF type 2 (2ème génération) 10010000 Vallée |
| dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope? en zone de montagne? sur le territoire d'une commune littorale? dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional? | x | X | ZNIEFF type 1 (2ème génération)10010009 Prairies de Saint-Jean-de-Boiseau à Bouguenais ZNIEFF type 2 (2ème génération) 10010000 Vallée |
| dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope? en zone de montagne? sur le territoire d'une commune littorale? dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc | x | XX | ZNIEFF type 1 (2ème génération)10010009 Prairies de Saint-Jean-de-Boiseau à Bouguenais ZNIEFF type 2 (2ème génération) 10010000 Vallée |
| dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope? en zone de montagne? sur le territoire d'une commune littorale? dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional? | x | X | ZNIEFF type 1 (2ème génération)10010009 Prairies de Saint-Jean-de-Boiseau à Bouguenais ZNIEFF type 2 (2ème génération) 10010000 Vallée |

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

| dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager? | | X | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|-----|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| dans une zone humide ayant fait l'objet a'une délimitation ? | (X) | | Zone humide d'importance majeure de l'estuaire de la Loire (FR511003). Le site est également compris à l'intérieur du périmètre "zone humide" du SMN (1996). |
| dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques? si oui, est-it prescrit ou approuvé? | IXI | | La commune de Bouguenais est concernée par le Plan de Prévention du Risque Inondation de la Loire aval, prescrit depuis le 05/07/2007. Ce PPRi est en cours d'élaboration (enquête publique prévue en septembre 2013 avant approbation à une date inconnue). |
| dans un site ou sur des sals pollués 2 | | X | |
| dans une zone de répartition des eaux ? | | X | |
| dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ? | | X | |
| dans un site inscrit ou classé? | | X | |
| Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité : | Oul | Non | Lequel et à quelle distance ? |
| d'un site Natura 2000 ? | X | | Le site des travaux est situé à l'intérieur du site Natura 2000 de L'Estuaire de la Loire: - FR5210103 Zone de protection spéciale; - FR5200621 Site d'importance communautaire. |
| d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO? | X | | Le site des travaux est situé hors de tout périmètre de monument historique, de site classé. Il est situé 9.3 km à l'est de la limite amont du site classé de l'Estuaire de la Loire (4453). |

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant : De quelle nature ? De quelle importance ? Domaines de l'environnement : Out Non Appréciez sommairement l'impact patentiel engendre-t-il des X prélèvements d'equ? impliquero-t-il des drainages / ou des modifications X prévisibles des masses d'eau souterraines? Ressources Le projet concerne l'abattage et le dessouchage des peupliers présents sur une superficie de 2.35 hectares. est-li excédentaire X Le produit de ces travaux (bois et souches) en matériaux ? sera évacué du site, y compris les rémanents (cf.point 4.3.1.) est-il déficitaire en matériaux ? X П Si qui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du soussol ? Le projet va améliorer les fonctionnalités Milieu est-il susceptible naturei d'entraîner des écologiques de la zone humide présente au perturbations, des droit de la peupleraie. Il va permettre: dégradations, des destructions de la |X| - Le retour d'une végétation typique des biodiversité zones humides des bords de Loire, existante : faune, flore, habitats, - Une augmentation des habitats favorables continuités aux amphibiens, écologiques? X Une restauration du corridor ornithologique est-il susceptible d'avoir des du bord de Loire, dans le sens est - ouest, incidences sur les permettant de relier l'estuaire au site de zones à sensibilité

la Mandine.

Le projet présente donc des impacts positifs

pour les ZNIEFF et le site Natura 2000.

particulière

énumérées au 5.2 du

présent formulaire?

| | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ? | X | | Le projet a pour conséquence de supprimer 2.35 ha de peupliers qui seront remplacés par une prairie pâturée par des bovins et par une zone naturelle ; ces deux zones étant des zones humides qui prolongeront le site ornithologique de la Mandine. |
|-------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------|----------|----------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| | Est-il concerné par des risques technologiques ? | | X | |
| Risques et nulsances | Est-il concerné par des risques naturels ? | × | | Le projet s'inscrit au sein d'un territoire inondable. Le projet va augmenter, à la marge, le champ d'expansion des crues de la Loire, sans modifier le champ de vitesse et sans aggraver la vulnérabilité. Le projet est donc sans impact négatif sur les crues. |
| | Engendre-Hil des risques sanitaires ? Est-II concemé par des risques sanitaires ? | | X | |
| Commodités de voisinage | Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ? | X | X | Seule la phase travaux va générer du bruit. Ces nuisances seront limitées aux heures de travail en journée en semaine. Dans la situ ation a priori la plus défavorable, les habitations les plus proches sont situées à 80 mètres des travaux. |
| | Engendre-t-il des odeurs? Est-il concerné par des nuisances olfactives? | | X | |
| | Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ? | X | x | Seule la phase travaux est susceptible de générer des vibrations par l'action des engins. Ces vibrations éventuelles seront très faibles et limitées: cf. éléments indiqués ci-dessus concernant le déroulement des travaux. |

| | Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ? | | X | |
|--------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|----------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| | Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air 2 | | × | |
| Pollutions | Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ? | | X | |
| | Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? | X | | Le projet va produire du bois, des souches et des rémanents de coupe. L'ensemble de ces matériaux, issus de l'abattage et du dessouchage des peupliers sera évacué du site pour être valorisé ou éliminé, en fonction des filières possibles. |
| Patrimoine / Cadre de | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? | | K | |
| vie / Population | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ? | X | | Le projet va supprimer 2.35 hectares de peupleraie non exploitée et non entretenue depuis plusieurs années. Le projet va permettre de restituer une partie des 3 hectares de la parcelle au pâturage par des bovins, en extension de la zone ornithologique de la Mandine. |

| Out Non X Si out, décrivez lesquelles : 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ? Out Non X Si out, décrivez lesquels : | 6.2 Les I | incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ? |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| | Oul | Non X Si out, décrivez lesquelles |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| Oul Non Si oui, décrivez lesquels : | 4.3 Les i | |
| | Out | Non Si oui, décrivez lesquels : |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| AND | | |
| 7. Auto-évaluation (facultatif) | _ | SEAS OF ALL WILLIAM TO THE SEASON OF THE SEA |

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet tasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devraît en être dispensé ? Expliquez pourquoi

Le projet concerne la suppression d'une peupleraie sur une superficie de 2.35 ha. Sa vocation est d'améliorer les fonctionnalités de la zone humide présente, pour une superficie de 3 ha. Ce projet va permettre une remise en pâture par des bovins, une augmentation des habitats pour les amphibiens, une réouverture du corridor au bénéfice de l'avifaune entre la partie aval de l'estuaire de la Loire et le site ornithologique de la Mandine. A l'issue des travaux, ce site sera intégré au site ornithologique de La Mandine dont il constituera une extension. L'ensemble sera placé sous la responsabilité de la mairie de Bouguenais

qui en confiera la gestion à Bretagne Vivante, ce qui garantit la pérennité des actions mises en oeuvre.

Le projet constitue une mesure compensatoire au titre des zones humides dans le cadre de l'extension du poste électrique de Brains.

Au bilan, ce projet présente des incidences négatives potentielles très faibles en phase chantier et un impact positif pérenne pour les milieux naturels une fois mis en oeuvre.

Le projet devrait donc être dispensé d'une étude d'impact

8. Annexes 8.1 Annexes obligatoires Objet X 1 L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ; X Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cortographiques du document d'urbanisme s'il existe) : Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises X 3 de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a). 6° b) et d), 8°, 10°. 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé au une enveloppe de tracé : Saut pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°; plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos X 5 aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau. 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent tormulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent Objet

Etude pour l'exploitation d'une peupleraie, réalisée par l'ONF sous la maîtrise d'ouvrage de RTE en juin et juillet 2013. Etude d'impact sur l'environnement du projet d'extension du poste électrique de Brains, réalisée par SCE pour RTE en juillet 2013.

| certifie sur l'he | | | |
|-------------------|--------------------------------------------------|-----|------------------------------------------|
| | onneur l'exactitude des renseignements ci-dessus | X | |
| Fail à Na | antes | le, | 26 Juillet 2013 |
| Signature | Philippe GOUIN Responsable de projet | | Chef de Projets Senior Karine LAU-SEGUE |